

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

Du Mercredi 20 novembre 2019
A 20 heures – salle du conseil municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
14/11/2019	14/11/2019	13	10 (jusqu'à 20h53) 11 (après 20h53)	11
L'an deux mil dix-neuf, le vingt novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.		Etaient présents : Mme Danielle BERTHEAS arrivée à 20h53, Mme Nathalie BOUTTIN, M. Jean BRIERE, Mme Geneviève BRIFFAULT, M. Gilles CANET, Mme Claude CHERON arrivée à 20h06, M. Jean-Louis CLEMENT, Mme Nadine FABRE, M. Yann GASNIER, M. Emmanuel THIMONT, Mme Mélanie TROUILLET A donné pouvoir : Mme BERTHEAS a donné pouvoir à M. CANET jusqu'à 20h53 Absents : Mme Murielle BRETAGNE et M. Jean-Yves MONTAJAULT Secrétaire de Séance : M. Yann GASNIER		

Le procès-verbal du 10 octobre 2019 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur CLEMENT propose d'ajouter une délibération :

- URBANISME – DPU – parcelle A 938

Les membres du conseil municipal approuvent la modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. URBANISME – DPU – parcelle A 779
- II. URBANISME – DPU – parcelle A 938
- III. URBANISME – Fresnay-sur-Sarthe – Modification simplifiée du PLU
- IV. FONDATION DU PATRIMOINE – Pierre Morin – souscription Four à Chanvre – plan de financement
- V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Pierre Morin :
 - Association De Fil en Images
 - Réhabilitation du hangar
 - Radio Alpe Mancelles – Bail emphytéotique
- VI. COMPLEXE COMMUNAL – avancement des travaux et visite du site
- VII. ASSAINISSEMENT - étude sur les lieux dits La Touche, Beschereau et Les Maisons Neuves
- VIII. RESSOURCES HUMAINES – suivi du dossier sur le recrutement d'agent technique
- IX. ADMINISTRATION GENERALE – suivi de dossiers suite à la réception de courriers
- X. Informations et questions diverses.



2019-063	URBANISME – DPU – parcelle A 779
-----------------	---

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
 Vu la demande reçue de Maître Frédéric TERMEAU, Notaire à Fresnay-sur-Sarthe, par lettre recommandée en date du 22 octobre 2019 de déclaration d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme,
 Vu la délibération n°2009-022 en date du 29 février 2009 décidant l'institution d'un DPU (Droit de Préemption Urbain),
 Considérant que les parcelles cadastrées se situent en zone UA du Plan Local d'Urbanisme,
 Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur le DPU de ces parcelles.

Arrivée de Mme CHERON à 20h06.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de renoncer au droit de préemption urbain sur la parcelle A 779.



2019-064	URBANISME – DPU – parcelle A 938
-----------------	---

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
 Vu la demande reçue de Maître Frédéric SHALGIAN, Notaire à Fresnay-sur-Sarthe, par lettre recommandée en date du 13 novembre 2019 de déclaration d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme,
 Vu la délibération n°2009-022 en date du 29 février 2009 décidant l'institution d'un DPU (Droit de Préemption Urbain),
 Considérant que les parcelles cadastrées se situent en zone 1AUa du Plan Local d'Urbanisme,
 Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur le DPU de ces parcelles.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (M. Gilles CANET ne prend pas part au vote) :

DÉCIDE

Article 1 : de renoncer au droit de préemption urbain sur la parcelle A 938.



2019-065	URBANISME – Fresnay sur Sarthe – Modification simplifiée du PLU
-----------------	--

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
 Vu l'article L 153-45 et L 153-47 du code de l'urbanisme,
 Vu le courrier en date du 27 septembre 2019 de Madame le Maire de Fresnay-sur-Sarthe,
 Vu que la commune envisage une modification simplifiée du PLU sur la commune déléguée de Saint-Germain-sur-Sarthe,
 Considérant qu'il est nécessaire de demande l'avis et/ou éventuelles observations sur cette dite modification,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de donner un avis FAVORABLE à la modification modifiée du PLU sur la commune déléguée de Saint-Germain-sur-Sarthe.



	FONDATION DU PATRIMOINE – Pierre Morin – souscription Four à Chanvre – plan de financement
--	---

Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller municipal un flyer qui sera distribué dans les boîtes aux lettres avec la présentation de four à chanvre et sa souscription et le plan de financement.
 La fondation du patrimoine a récolté à ce jour 1 350.00 € environ.



	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Pierre Morin Réhabilitation du hangar
--	--

Monsieur le Maire présente deux propositions concernant la démolition du hangar.
 Le choix à l'unanimité se porte sur la deuxième proposition avec quelques modifications.



	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Pierre Morin Association De Fil en Images
--	--

Monsieur le Maire fait lecture du courrier d'engagement concernant l'association de Fil en Images.
 Arrivée de Mme BERTHEAS à 20h53.



	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Pierre Morin Radio Alpe Mancelles – Bail emphytéotique
--	---

Monsieur le Maire présente le projet du bail emphytéotique.



COMPLEXE COMMUNAL – avancement des travaux et visite du site

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à visiter les travaux sur la réhabilitation du complexe communal.



ASSAINISSEMENT - étude sur les lieux dits La Touche, Beschereau et Les Maisons Neuves
--

Monsieur le Maire a été sollicité par des administrés de ce quartier concernant la mise en place d'un tout à l'égout. Une étude pourrait être effectuée pour les professionnels et ensuite si les usagers sont favorables sur le projet. Deux hypothèses de réflexion à mener : soit un poste de refoulement ou bassin à roseaux (lagunes). Il sera nécessaire de contacter la SAFEGE en corrélation avec le Syndicat de la Belle Etoile et de Rouessé Fontaine.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont favorables pour commencer une étude sur ce projet afin de raccorder 20 habitations. Le conseil municipal émet un avis favorable pour débiter l'étude.



RESSOURCES HUMAINES – suivi du dossier sur le recrutement d'agent technique
--

A ce jour, 3 candidatures ont été déposées. Sur ces trois réceptions de courrier, un candidat ne donne pas suite, un qui donne réponse ce week-end et un qui a un entretien ce jeudi 21 novembre 2019. Le conseil municipal suggère un contrat CDD de 6 mois, renouvelable une fois.



ADMINISTRATION GENERALE – suivi de dossiers suite à la réception de courriers
--

Monsieur le Maire fait lecture des courriers reçus.

L'un d'un administré pour problème de voisinage sur de la prolifération de rats. Une alerte va être nécessaire et pourrait être signalée à la Préfecture de la Sarthe, aux services sanitaires, la D.D.P.P. Une mise en demeure va être envoyée en lettre recommandée avec Accusé de Réception auprès de l'intéressé.

L'autre courrier concernant l'association Trait d'Avenir 72 représentée par Monsieur RICARD. Le président de l'association sollicite après du conseil municipal un lieu de stockage pour son matériel. Le conseil municipal demande de voir avec l'association pour définir l'endroit de stockage sur Pierre Morin. Il peut être proposé la partie à gauche.



Informations et question diverses :

Matériel agricole de M. LEFEBVRE : Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'inventaire du matériel agricole ancien de Monsieur LEFEBVRE Pierre. En effet, ce dernier a fait donation du matériel à la commune.

Ecole : Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la proposition d'une intervenante pour des cours d'anglais. C'est lors du dernier conseil d'école, qu'un représentant de parents d'élèves a proposé les services de ce professeur qui intervient dans l'Orne mais pas dans la Sarthe).

Deux propositions s'offrent : 20 séances à 1 260.00 € ou 30 séances à 1 890.00 € pour les quatre classes). Le conseil municipal s'oriente sur des séances pour 4 classes et donne un avis favorable sur les 20 séances pour 4 classes à 1 260.00 €. De plus, Madame LE BIHAN pourrait ajouter des séances de cours d'espagnols.

Bien sans maître : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le dossier concernant le bien sans maître au 16 rue des champagnes a été réouvert.

Cabane à livres : présentation de différents projets de cabanes à livres.

Barrière pour l'école : voir un ou deux modèles.

Lavoir : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'environ une quinzaine de tuiles ont été arrachées.

Passerelle : un grillage a été posé pour éviter que les usagers glissent.

Sanitaire au bourg : des carreaux ont été cassés et des interrupteurs brûlés.

Zone de la Promenade : le coffret électrique a été vandalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45